

L'an deux mille vingt et un, le vingt juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 16 juillet 2021



Présents : Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN, Régis MOREL, Françoise ROMANET,

Absents : Victoire BEAUJOU, Pierre HOEZELLE, Leigh FAULKNER, Mathilde HOUZE, Maxime LE HUNG, Noémie SERRU,

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Régis MOREL

M Pierre HOEZELLE donne pouvoir à Francis HOEZELLE,

Mme Noémie SERRU donne pouvoir à Mme Catherine MOULIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/ 46 : Personnel communal : recrutement ménage

Une personne avait été recrutée depuis le 1^{er} janvier dernier, en raison des nouvelles mesures sanitaires pour le ménage de l'école, sur un accroissement temporaire d'activité à hauteur de 12h hebdomadaires. Cette personne est prête à revenir pour l'année scolaire prochaine.

Par ailleurs, le poste d'agent d'entretien à temps non complet (mi-temps) est vacant. Il concernait l'entretien du bâtiment mairie (secrétariat, salle du conseil municipal), de la salle des fêtes et ponctuellement celui de l'église, des sanitaires publics...

Il est nécessaire d'avoir une réflexion globale sur ces postes d'agent d'entretien afin de prévoir un recrutement sur poste pérenne et/ou accroissement temporaire.

Mme la Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter pour l'année scolaire prochaine une personne en CDD accroissement temporaire d'activité à hauteur de 12h hebdomadaire afin d'assurer le ménage supplémentaire dû aux mesures sanitaires Covid, ainsi qu'une personne sur le poste d'agent d'entretien à mi-temps actuellement vacant (emploi pérenne).

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme La Maire à recruter pour l'année scolaire prochaine une personne en CDD accroissement temporaire d'activité à hauteur de 12h hebdomadaire afin d'assurer le ménage supplémentaire dû aux mesures sanitaires Covid, ainsi qu'une personne sur le poste d'agent d'entretien à mi-temps actuellement vacant (emploi pérenne).

À Faux la Montagne, le 26 juillet 2021,

La Maire,

C. MOULIN,

